

Règlements de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2025 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE – RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2025-02

Règlement amendant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable numéro 387-2025 afin d'ajouter une disposition relative à la facturation des services

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a adopté le règlement sur l'utilisation de l'eau potable numéro 387-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge important de clarifier la responsabilité financière des propriétaires relativement aux services reliés à l'aqueduc et à l'égout;

CONSIDÉRANT QU'UN « avis de motion » pour la présentation du présent projet de règlement a été donné le 18 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : _____

APPUYÉ PAR : _____

ET RÉSOLU :

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement sur l'utilisation de l'eau potable numéro 387-2025 est modifié, en ajoutant l'article 8.3.1, intitulé « Facturation des services liés à l'aqueduc et à l'égout » :

« Tout service relatif à l'aqueduc et à l'égout, incluant notamment et non limitativement les branchements, réparations, remplacements, inspections, fermeture et/ou ouverture de l'entrée d'eau, ou toute autre intervention requise ou demandée, est à la charge du propriétaire de l'immeuble concerné.

Ces services sont facturés au coût réel engagé par la Municipalité, incluant la main d'œuvre, les matériaux, l'équipement et tout autre frais applicable. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 16 décembre 2025

Danielle Coupal
Directrice générale et
greffière-trésorière

Mario Tremblay
Le Maire

Avis de motion
Adoption du projet de règlement
Adoption du règlement
Avis de promulgation - Entrée en vigueur

[DATE]
18 novembre 2025
18 novembre 2025
16 décembre 2025
17 décembre 2025